PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2020

Président de séance : Roger ALEMANI
Secrétaire de séance : Laurence RAYEUR-KLEIN
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27

Procurations : Mme Annick LAURENT à Mme Anne-Sophie MONANGE, Mme Marie-Thérèse BOSHART à M. Franck CHAGNOT.

Installation d'un nouveau conseiller municipal :
Monsieur le Maire rappelle que par courrier reçu en mairie le 23 novembre 2020, Monsieur Gilles MUSSIER l'a informé démissionner de ses fonctions de conseiller municipal. Conformément à l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet des Vosges en a été informé.
Madame Marie-Thérèse BOSHART, suivante immédiate sur la liste « Tous Ensemble pour GOLBEY » dont faisait partie Monsieur Gilles MUSSIER lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseillère municipale, conformément à l'article L. 270 du code électoral.

Le procès-verbal de la réunion du 8 octobre 2020 est adopté.

1 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUITE A DEMISSION

Entendu le rapport de Madame Aurélie MARIOT, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité désigne comme suit les membres aux différentes commissions municipales à titre permanent et association, en remplacement de Monsieur Gilles MUSSIER, démissionnaire :

- Commission sports & jeunesse : *Madame Marie-Thérèse BOSHART*
- Commission sécurité/police : *Madame Lydia BARRAT*
- Commission développement durable/cadre de vie/environnement : *Madame Marie-Thérèse BOSHART*
- Conseil d'administration de la « Société des Fêtes » : *Monsieur Gilles VARIN*

2 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Monsieur Clément PIERRE, conseiller municipal, détaille le rapport d'orientations budgétaires 2021, et retrace les perspectives financières et budgétaires de l'Etat ainsi que l'évolution des finances locales.

Il présente la structure financière de la commune qui conserve une capacité d'investissement sans hausse d'impôts communaux malgré les contraintes budgétaires liées aux baisses des dotations de l'Etat et à la crise sanitaire. Sont également évoquées la structure et la gestion de la dette.

Les projets 2021 sont présentés dans leur globalité. Pour l'essentiel, il est proposé maintien et conservation du patrimoine existant et des services à la population, renforcement des équipements sportifs et de loisirs ainsi que réhabilitation des voiries communales.

A l'issue du débat qui s'instaure, les Elus prennent acte des orientations budgétaires 2021.

3 – DECISION MODIFICATIVE

Appelé à se prononcer, le conseil municipal, sur proposition de Madame Cathy BEGON, conseillère municipale, approuve à l'unanimité, la décision modificative suivante :

BUDGET VILLE :

Fonctionnement

Nature	Fonction	Libellé	dépenses	recettes
7551	01	Excédent		-17 846,00
023	01	Virement à la section d'investissement	1.087.200,00	
		TOTAL	**1.087.200,00**	**-17 846,00**

Investissement

Nature	Fonction	Libellé	dépenses	recettes
Op.095-2132	71	Immeubles de rapport	165.000,00	
Op.99-2138	412	Autres constructions	1.600,00	
21	824	Immobilisations corporelles	880.000,00	
26	01	Participation et créances rattachées à des part.	40.600,00	
021	01	Virement de la section de fonctionnement		1.087.200,00
		TOTAL	**1.087.200,00**	**1.087.200,00**

4 – REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX

Ouï l'exposé de Madame Lydia BARRAT, Maire-adjointe, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, émet un avis favorable au maintien des tarifs municipaux 2021 et à la création de tarifs de location « weekend » pour le centre Henri Lepage et la Salle Robert Schuman.

5 – DISPOSITIF D'AIDE AUX LICENCES

Le Conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Philippe PAGNI, conseiller municipal, décide à l'unanimité, d'élargir le bénéfice des aides aux licences, aux adhérents golbéens de moins de 25 ans, dans la limite de 30% du coût de la licence plafonné à 45 €, licenciés dans des associations non représentées sur le territoire municipal, implantées dans la couronne golbéenne (Chantraine, Chavelot, Epinal, Les Forges, Uxegney).

6 – CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE – GARANTIES FINANCIERES

Ouï l'exposé de Madame Anne-Sophie MONANGE, Maire-adjointe, l'assemblée délibérante décide de consigner la somme de 615.943 € auprès de la caisse des dépôts et consignations, au titre des garanties financières pour couvrir les éventuels risques et nuisances susceptibles d'intervenir sur le site de l'ancien centre d'enfouissement technique de classe II et ouvre les crédits complémentaires à l'article 67 « charges exceptionnelles » pour 17.846 €.

7 – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE GOLBEY : MODIFICATION STATUTAIRE

A l'unanimité, le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur Franck CHAGNOT, Maire-Adjoint, émet un avis favorable à la modification statutaire du Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de GOLBEY.

8 – ACQUISITION PAR VOIE AMIABLE

Sur présentation de Monsieur Denis UNAL, conseiller municipal délégué, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'acquérir sur les consorts SIMON, les parcelles cadastrées section AM 16 et AM 17 de contenances respectives de 28a 81ca et 10a 83ca, au tarif de 3,50 €/m², conforme à l'estimation de l'administration fiscale et désigne Maître Szabla, notaire à Epinal, pour la rédaction de l'acte authentique à intervenir.

9 – DESTINATION DES COUPES EN FORÊT COMMUNALE

Ouï l'exposé de Monsieur Philippe CLERC, conseiller municipal délégué, suite aux propositions de l'Office National des Forêts, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité, arrête les destinations des produits des coupes en forêt communale au titre de l'exercice 2021 provenant des parcelles 15 et 17, confie l'exploitation et la maîtrise à l'ONF et le débardage aux entrepreneurs.

10 – OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCES DE DETAIL

Dans le cadre de la loi du 6 août 2015 modifiant la réglementation sur le travail dominical et portant le nombre maximum d'ouvertures des commerces de détail à 12 par an, le Conseil municipal, ouï le rapport de Madame Caroline LARRIERE, conseillère municipale, fixe à l'unanimité, le nombre d'ouvertures sur le territoire communal à 12 pour l'année 2021 et un calendrier commun au territoire communautaire.

11 – AIDES AUX COMMERCANTS DITS « NON ESSENTIELS »

Ouï l'exposé de Madame Audrey PIERREL, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide le versement d'une aide aux commerçants dits « non essentiels » au plus égale à la cotisation de « taxe foncière sur les propriétés bâties » voire de la « cotisation foncière des entreprises », sur présentation de leur avis d'imposition. Une enveloppe de 20.000 euros est attribuée à l'action.

12 – TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CAE

Le conseil municipal, entendu le rapport de Madame Laurence RAYEUR-KLEIN, Maire-adjointe, à l'unanimité, émet un avis défavorable au transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté d'agglomération d'Epinal.

13 – ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA CAE

Invité à se prononcer, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, sur proposition de Madame Sandrine ANDRE, conseillère municipale, décide d'approuver les conditions générales de recours à la centrale d'achat de la communauté d'agglomération d'Epinal et d'y adhérer.

14 – DESIGNATIONS AU SEIN DE L'ATELIER D'IMAGES PLUS

Le conseil municipal, entendu le rapport de Madame Carole COLIN, Maire-Adjointe, désigne les représentants amenés à siéger au sein des organes décisionnels, comme suit :

	Conseil d'administration	Assemblée générale
Titulaire	Roger ALEMANI	Roger ALEMANI
Suppléant	Gilles VARIN	

15 – ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCES

L'assemblée délibérante, ouï l'exposé de Monsieur Denis VERCELOT, conseiller municipal, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés d'assurances attribués par la commission d'appels d'offres du 18 novembre 2020, comme suit :

Libellé	Candidat	Montant ttc
Lot n° 1 : Responsabilité civile	SMACL	2.386,11 €
Lot n° 2 : Protection fonctionnelle	GROUPAMA Grand Est	339,75 €
Lot n° 4 : Assurance automobile	SMACL	12.633,05 €
Lot n° 5 – Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA Grand Est	27.932,89 €

16 – ASSURANCE STATUTAIRE CONTRAT GROUPE

Entendu l'exposé de Madame Armelle GALMICHE-RENARD, conseillère municipale, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de retenir la proposition présentée par le centre de gestion des Vosges pour la souscription du contrat d'assurance « risques statutaires » et d'autoriser le Maire à signer tous documents correspondants.

17 – CONVENTION RASED

L'assemblée délibérante, sur rapport de Monsieur Camille ZEGHMOULI, Maire-Adjoint, émet, à l'unanimité, un avis favorable à la mise en place d'une convention de préfinancement des matériels à acquérir pour le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) à intervenir avec les cinq communes du secteur scolaire et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

18 – RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA SAEML DE GOLBEY

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport annuel d'activités 2019 de la SAEML de GOLBEY par Monsieur François VIRTEL, Maire-Adjoint.

19 – SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES DE LA SAEML

Ouï l'exposé de Monsieur William BRET, conseiller municipal, l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, le rachat de 116 actions à 350 € l'une sur les sociétés CNIM (80 actions), Chaudronnerie Nouvelle d'Epinal (2 actions) et CORVISART (34 actions) portant le taux de participation de la commune au capital social à 84,42 % et autorise le Maire à procéder aux opérations y afférentes.

20 – ACQUISITION IMMOBILIERE

L'assemblée délibérante, entendu le rapport de Monsieur Arnaud BADONNEL, conseiller municipal, décide d'acquérir sur la SAEML de GOLBEY, dix pavillons accolés rue Jules Verne au tarif de 610.000 € et cinq pavillons mitoyens rue Vincent Auriol au tarif de 575.000 €, de reprendre les prêts y relatifs souscrits auprès de la caisse des dépôts et consignations et d'autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou tous documents relatifs à cette transaction.

21 – CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'assemblée délibérante, ouï l'exposé de Madame Patricia DURUPT, conseillère municipale, émet à l'unanimité, un avis favorable à la conclusion d'un contrat d'apprentissage en baccalauréat professionnel « Métiers administratifs des collectivités territoriales » sur la période qui court du 13 janvier 2021 au 30 juin 2022, sollicite de l'Etat les financements appropriés et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette démarche avec les organismes.

Le Conseil municipal est informé des décisions prises par délégation du Maire.

Le Président de séance,

Roger ALEMANI,
Maire

VILLE DE GOLBEY
VOSGES